

Informations concernant les modalités d'inscription

Inscrivez-vous dès 15 décembre 2018 dès 18h00 en ligne et réservez directement vos temps de rangeurs définitifs sur: www.schuetzenportal.ch

1 Généralités

- 1.1 Les inscriptions sans numéro de licence valable ne seront pas acceptées, selon prescriptions de la FST.
- 1.2 Le versement des répartitions se fait par virement postal. Il est indispensable que l'**adresse complète** de chaque participant figure sur son formulaire individuel de commande de passes.
- 1.3 Afin d'établir des classements corrects, la date de naissance exacte doit également figurer sur le formulaire individuelle.
- 1.4 Les participants du final de roi du tir seront demandés par e-mail de s'inscrire/ se désinscrire. Pour cela, nous avons besoin de l'adresse e-mail de chaque participant.

2 Inscription en ligne par «Schützenportal»

- 2.1 **À partir du 1er mars 2019, les participants et les passes pourront s'inscrire à l'avance.** L'inscription finale en ligne avec l'attribution des rangeurs est possible à partir du 15 mars 2019 dès 14h00, à l'aide du site web www.schuetzenportal.ch.
- 2.2 Connectez-vous avec votre identifiant AFS (No. de société FST et mot de passe, permettant lecture ou modification). Puis suivez les instructions. Les commandes des participants individuels (jusqu'à 3) peuvent être passées individuellement via un login simplifié.
- 2.3 Vous pouvez faire une réservation conciliant du temps de rangeur en base de votre commande de passes.
- 2.4 C'est possible d'interrompre le processus d'inscription sans implications et finir plus tard. Seulement la réservation des rangeurs reste existant pendant 48h après le 15 mars. Si vous ne finirez pas l'inscription pendant ces 48h, la réservation des rangeurs est annulée.

3 Rangeurs

- 3.1 Réservations des rangeurs pour F300, C50, C10 et P10 vous pouvez faire directement en ligne sur le site par société.
- 3.2 Rangeurs pour P25 ne sont que réglés par le portail en ligne. Le participant (resp. le fonctionnaire de société) obtient des informations détaillées par e-mail.

4 Paiements

- 4.1 Après l'inscription, les organisateurs factureront la totalité du prix des cartes de tir et les frais de participation. Le montant est à payer au moyen du bulletin de versement joint à la facture.

5 Obtention des cartes de tir

- 5.1 Tous les cartes de tir payés seront fournies dans les stands de tir pendant la fête. Les cartes de tir non payées doivent être retirés durant la fête à la centrale, au guichet «Cartes de tir».

6 Mutations et inscriptions complémentaires

- 6.1 Voir le plan de tir.

7 Événement et nuitée

- 7.1 A partir du 15 mars 2019, les "Event-Packages" peuvent être commandés sur www.esfj2019.ch.
- 7.2 Le "Package" comprend l'hébergement pour la nuit, le dîner avec un boisson, le petit déjeuner et l'entrée à l'événement pour la musique live sous la tente. Nous offrons des "Packages" pour 2 jours (1 nuitée) ou 3 jours (2 nuitées). Un nombre limité de places de couchage dans les logements de la protection civile sont disponibles pour la nuitée. Ils se trouvent à 2 - 20 minutes en voiture du centre de la fête. Des services de navette sont offerts. Il y aura aussi un terrain de camping directement à côté du centre de la fête.
- 7.3 Les prix des "Event-Packages" sont les suivants:
Pass 2 jours, 1 nuit · camping 59.- · prot. civile 69.-
Pass 3 jours, 2 nuit · camping 99.- · prot. civile 119.-
- 7.4 Après avoir commandé les "Packages", une facture vous sera envoyée par e-mail. Les places d'hébergement demandées ne seront définitivement réservées qu'après paiement de cette facture. Après cette réservation définitive, d'autres informations concernant le logement suivront directement du patron du logement.
- 7.5 Les rubans d'admission et les bons de restauration pour les "Event-Packages" seront remis avec les cartes de tir directement au stand de tir.
- 7.6 Les rubans événement sont utilisés pour le contrôle de l'âge (lorsque les boissons sont achetées) et doivent toujours être portés au poignet. Des rubans gratuits seront également remis aux personnes qui n'ont pas acheté des "Event-Packages". Toutefois, ils ne donnent pas le droit d'entrer sur le site du festival.
- 7.7 Les "Event-Packages" impayés ne peuvent être payés et achetés qu'au centre de la fête.

Nous vous remercions de votre commande ainsi que de votre aide. Si vous respectez ces directives vous nous évitez beaucoup de circonstances. Nous vous souhaitons, à vous et à vos jeunes, beaucoup de succès et « bon tir » à la Fête fédérale du tir pour adolescents 2019.

Le comité de tir